

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

CP 60140, 5101, Saint-Denis, Montréal (QC) H2J 4E1

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES CHAMBRE DES COMMUNES CONSULTATION PRÉ-BUDGÉTAIRE 2009

Mémoire rédigé par :

André Trépanier, coordonnateur du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

Pour informations : (514) 861-0202 ou solidarite-itinerance@hotmail.com

Nous vous invitons à consulter la section RSIQ du www.rapsim.org

Sommaire

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) présente pour la 5^e année consécutive ses recommandations au Comité permanent des finances. Comme dans ses précédents mémoires, le RSIQ met l'accent sur les mesures qui touchent directement aux citoyens et citoyennes en situation ou à risque d'itinérance. Nos recommandations s'adressent à l'ensemble des élus et élues à la Chambre des communes, et sont non partisans.

Voici nos trois recommandations prioritaires :

1. Que le gouvernement fédéral intensifie ses investissements dans la lutte à l'itinérance en en accroissant le budget de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) pour y consacrer pas moins de 50 millions de dollars par année au Québec tout en permettant une approche généraliste.
2. Que le gouvernement fédéral consacre au moins 2 milliards \$ par année pendant 5 ans au développement de nouveaux logements sociaux, notamment en utilisant les surplus de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).
3. Que le gouvernement fédéral procède à des ajustements du régime fiscal des entreprises et des particuliers afin qu'il contribue à une répartition plus équitable des richesses.

1. Présentation du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) est un réseau d'entraide, d'information et de concertation composé d'une douzaine de concertations régionales œuvrant aux quatre coins du Québec. Il représente plus de 250 organisations qui interviennent quotidiennement auprès de personnes en situation ou à risque d'itinérance. Il vise à la fois à :

- améliorer les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance,
- élargir les connaissances sur l'itinérance pour mieux l'évaluer et l'endiguer,
- faire avancer les droits universels sur les questions d'intégration sociale et de participation citoyenne,
- atténuer l'accroissement de la pauvreté par la promotion de solutions contrant les causes et les effets qui fragilisent les personnes déjà exclues.

2. L'itinérance au Canada et au Québec

On estime à un minimum de **150 000** le nombre de Canadiens qui connaissent l'itinérance au cours d'une année¹. Le nombre réel de sans-abri pourrait être deux fois plus élevé. Au Québec, les dernières recensions datent d'une dizaine d'années. En 1997, on comptait déjà environ 28 000 personnes sans abri à Montréal et 11 000 à Québec². Depuis, tous les organismes œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance, dans plusieurs régions du Québec, rapportent une augmentation du nombre de personnes les fréquentant, et ce, dans toutes les régions. L'ITINÉRANCE EST UN PHÉNOMÈNE EN CROISSANCE, dans les grands centres urbains, comme dans les banlieues, dans les régions et dans les villes moyennes.

L'ITINÉRANCE EST UNE CONDITION DE VIE TEMPORAIRE, qu'elle soit épisodique, situationnelle ou chronique. Elle est marquée par certaines caractéristiques communes : **absence d'un logement stable, extrême pauvreté, rupture sociale, isolement, détresse psychologique**. Certaines problématiques s'ajoutent à cette condition : problèmes de santé physique ou mentale, alcoolisme, toxicomanie, dépendance à la médication ou au jeu compulsif...

Le recensement de Statistique Canada montre que le nombre de ménages locataires québécois consacrant plus que la norme de 30 % de leur revenu au loyer est passé de 445 215 en 2001 à 448 840 en 2006, soit 36% des locataires. Ce pourcentage monte à 48 % dans le cas des personnes locataires vivant seules. Ce sont les régions de Montréal et de Gatineau où le pourcentage de ménages locataires payant plus de 30 % de leur revenu en loyer a le plus augmenté et c'est encore une fois la hausse des loyers qui est en cause. À Montréal, 266 360 ménages locataires consacrent désormais plus de 30 % de leur revenu au loyer. Il s'agit de 38 % des locataires contre 36 % en 2001. Le loyer moyen y a augmenté de 15,4 % en cinq ans. À Gatineau où le loyer moyen a augmenté de 17 % entre 2001 et 2006, le pourcentage de ménages locataires payant plus que 30% est passé de 34 % à 36 %, 13 475 ménages vivant désormais cette situation périlleuse.³

L'ITINÉRANCE EST LA RÉSULTANTE D'UN PROCESSUS D'EXCLUSION DANS LEQUEL INTERVIENNENT FACTEURS STRUCTURELS ET INDIVIDUELS, ce qui est d'ailleurs reconnu dans le Cadre de référence sur l'itinérance du Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, publié en septembre 2008. En 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies déplorait que le Canada n'ait pas « *accordé une attention suffisante aux conséquences néfastes de la lutte au déficit sur le respect des droits économiques, sociaux et culturels de la population canadienne dans son ensemble et des groupes les plus vulnérables en particulier* ». Le Comité considérait que **les politiques publiques en matière de sécurité du revenu, d'assurance emploi et les coupures en éducation, logement, santé et services sociaux avaient entraîné une augmentation du nombre de sans-abri**, une aggravation du problème de logement et un accroissement de la fréquentation des banques alimentaires.

En 1999, après examen du rapport du Canada, le Comité des Nations Unies sur les droits de la personne s'est dit préoccupé « *... par les graves problèmes sanitaires et les décès provoqués par l'absence de logements. Il recommande que l'État partie prenne des mesures volontaristes pour remédier à ce grave problème...* ».

¹ Estimation du gouvernement fédéral, 2005.

² Santé Québec, *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et Québec 1996-7*, sous la direction de Louise Fournier et al., novembre 1998.

³ Extrait du communiqué : "Recensement de 2006 : Selon le FRAPRU, la hausse des loyers a empêché les locataires d'améliorer leur sort (1er mai 2008)", www.frapru.qc.ca

Dans leur dernier examen périodique de la conformité du Canada au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en mai 2006, les Nations Unies vont jusqu'à qualifier le problème de l'itinérance et du logement au Canada « d'urgence nationale » reprenant le vocable du caucus des grands maires de la Fédération canadienne des municipalités qui évoque l'itinérance comme une « catastrophe nationale ». Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels « *note avec inquiétude que 7,4% de la population souffrent d'insécurité alimentaire et que le nombre de personnes sans abri se situe entre 100 000 et 250 000 personnes. [...] Le Comité recommande que le Canada respecte pleinement ses obligations en vertu du Pacte à prendre toutes les mesures possibles, au maximum de ses ressources disponibles, pour assurer la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels pour tous. Il lui recommande également d'éliminer en priorité les lacunes qui subsistent s'agissant de la lutte contre la pauvreté.* »⁴

En octobre 2007, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement a réalisé une mission d'observation. Voici quelques extraits de son rapport : « *Partout où je suis allé au Canada, j'ai rencontré des gens qui vivaient dans la rue ou dans des logements insalubres et non sécuritaires. On m'a informé qu'il y avait eu des centaines de décès directement liés à la crise du logement qui sévit dans l'ensemble du pays. Tout ce que j'ai vu et entendu durant cette mission m'a confirmé l'impact profond et dévastateur de cette crise nationale sur les conditions de vie de femmes, de jeunes, d'enfants et d'hommes.* ».

Par surcroît, le Canada était de nouveau interpellé sur la question du logement et de l'itinérance, le 5 février 2009, par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, dans le cadre de son examen périodique universel (EPU) :

« 47. Consider taking on board the recommendation of the Special Rapporteur on adequate housing, specifically to extend and enhance the national homelessness programme and the Residential Rehabilitation Assistance Programme (Malaysia);

48. Intensify the efforts already undertaken to better ensure the right to adequate housing, especially for vulnerable groups and low income families (Vietnam); ».

3. L'intervention du gouvernement fédéral en itinérance

Quelques chiffres

En 1999, Ottawa avait annoncé la mise sur pied de l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA), dont la pierre angulaire était l'initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). L'IPAC s'adressait aux groupes en itinérance afin de leur permettre de réaliser des projets destinés aux populations en situation ou à risque d'itinérance. **Concrètement, entre 2001 et mars 2007, ce sont près de 130 millions \$ qui ont été investis au Québec.** L'INSA a été remplacée au 1^{er} avril 2007 par la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI) et l'IPAC par l'**Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI)**. Pour l'ensemble du Canada, 270 millions \$ ont été annoncés pour la SPLI qui arrivait à échéance le 31 mars dernier. L'IPLI s'adresse à des communautés désignées (12 au Québec, les mêmes milieux urbains que dans IPAC) et à des communautés éloignées. **L'IPLI représente 38 millions \$ pour le Québec pour 2 ans :**

- 47 projets approuvés dans les collectivités éloignées pour un total de 1 983 610 \$

⁴ Extrait du communiqué émis par le Comité de l'ONU le 19 mai 2006. Le texte intégral est disponible au : www.ohchr.org.

- 238 projets dans les collectivités désignées pour un total de 36 174 204 \$ (dont 11 encore en traitement à la fin juillet 2008)

Toutefois, les demandes des groupes ont dépassé d'environ 3 fois les budgets disponibles dans la plupart des collectivités. **Les montants consacrés actuellement à la lutte à l'itinérance sont insuffisants** à combler l'ensemble des besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Bien que la SPLI soit reconduite jusqu'en 2014, malheureusement, **le budget 2009 du gouvernement fédéral n'a prévu aucune bonification espérée au programme.**

Une diversité de réponses à un problème complexe

La SPLI est un programme généraliste, comme l'était l'IPAC, qui, avec l'IPLI 2007-2009, a permis la réalisation d'une diversité de projets :

- ✓ Des projets d'**immobilisation** : Augmentation du nombre de lits d'hébergement d'urgence disponibles, construction d'unités de logement (de transition ou permanent), amélioration de la qualité et de la sécurité des lieux d'accueil et d'intervention.
- ✓ Des **ressources humaines** additionnelles : Amélioration et augmentation de la capacité et de la qualité d'intervention auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Les interventions sont de plusieurs natures : en prévention pour réduire les facteurs de risque de dégradation des situations des personnes, ou pour répondre aux situations de crise, pour favoriser la stabilisation, la réinsertion ou l'insertion des personnes, ou encore pour les accompagner et défendre leurs droits (aide sociale, logement, justice, emploi, etc.) afin d'améliorer leurs conditions de vie.
- ✓ Des activités de **sensibilisation** et de solidarité à la question de l'itinérance, par exemple en contribuant à la Nuit des sans abri (un événement qui se tient dans une vingtaine de villes du Québec et dont le 16 octobre 2009 sera la 20^e édition).
- ✓ La **concertation** régionale en itinérance : les besoins des personnes sont mieux identifiés et mieux répondus grâce à une meilleure connaissance du milieu et une plus grande collaboration entre les organismes en itinérance et les autres acteurs tels que le réseau public de la santé, la ville, la police, etc.,

4. Des projets qui tardent à être approuvés pour 2009-2011

L'inquiétude est actuellement grande quant aux retards pris dans le traitement des nouveaux projets, notamment ceux recommandés par la communauté montréalaise dans le cadre de la SPLI 2009-2011.

Il est crucial de faire en sorte que les sommes soient mises à la disposition des groupes le plus rapidement possible afin de leur permettre de réaliser leurs initiatives. Plusieurs projets risquent de ne jamais voir le jour. Ainsi, des services ne seront pas offerts. Ces retards ont aussi un impact sur l'embauche des intervenant-e-s, ainsi que sur le coût et la disponibilité des immobilisations prévues par les groupes.

Il est de la responsabilité du gouvernement fédéral de poursuivre ses efforts en matière d'itinérance. La présente crise économique fragilise davantage des situations déjà plus que précaires. La montée du chômage, les pertes d'emplois, de maisons et de logements et l'insécurité ainsi augmentée risquent de faire accroître le phénomène de l'itinérance.

Considérant l'ampleur des besoins, nous demandons que le gouvernement fédéral augmente les budgets en itinérance. Nous avons estimé à un **minimum de 50 millions \$ par année** les besoins pour le Québec (pour les 12 communautés actuellement désignées par la SPLI).

La SPLI 2009-2014 devrait continuer de répondre à une variété de besoins et permettre de :

- assurer la continuité de l'intervention auprès des personnes
- consolider les équipes de travail et mieux les outiller pour intervenir
- développer de nouveaux projets et répondre aux besoins émergents
- améliorer les installations et les équipements
- assumer l'augmentation de la demande
- permettre le financement des concertations de lutte à l'itinérance

Il est important de rappeler que les besoins sont adressés par une grande variété de personnes, dont des familles (en termes d'âge, genre, origine ethnique, etc.) qui connaissent une multitude de problématiques. La SPLI devrait conserver cet aspect « multi-clientèle » et « multi-problématique ». **L'itinérance ne peut se réduire à un problème de logement et une panoplie de solutions, pas seulement du logement, doivent être proposées aux personnes.**

De plus, nous tenons à insister sur la nécessité de préserver le **mode de livraison particulier de la SPLI au Québec** où il existe une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec. **L'aspect communautaire du programme** est une garantie de sa réussite puisque ce sont les acteurs concernés qui établissent eux-mêmes les besoins dans leur milieu (via l'élaboration d'un plan communautaire régional).

Nous demandons aux membres du Comité des finances d'intervenir afin que le gouvernement s'engage à poursuivre cet investissement envers les plus démunis.

Rappel de nos trois recommandations prioritaires :

1. Que le gouvernement fédéral intensifie ses investissements dans la lutte à l'itinérance en en accroissant le budget de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) pour y consacrer pas moins de 50 millions de dollars par année au Québec tout en permettant une approche généraliste.
2. Que le gouvernement fédéral consacre au moins 2 milliards \$ par année pendant 5 ans au développement de nouveaux logements sociaux, notamment en utilisant les surplus de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).
3. Que le gouvernement fédéral procède à des ajustements du régime fiscal des entreprises et des particuliers afin qu'il contribue à une répartition plus équitable des richesses.

Mémoire rédigé par :

André Trépanier, coordonnateur du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

Pour informations : (514) 861-0202 ou solidarite-itinerance@hotmail.com